



Sommaire

Édito

Actualités :

La CGT attaque Michelin pour violations des normes internationales

Russie : droit divin contre libertés fondamentales

Dossier spécial :

En quoi les principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils être une ressource utile ?

Actions de la CGT devant le PCN depuis 2010

Panorama des continents

Nouvelles d'Afrique, des Amériques, du Sud de la Méditerranée et du Proche Orient, d'Asie, de la Communauté des États Indépendants

Calendrier international 2012

Écho de la CSI et de l'OIT :

Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques

La journée mondiale pour le travail décent 2012

Écho des Global Unions

IndustriAll appelle à une mobilisation en faveur de l'industrie en Europe le 9 octobre

Plan de formation 2012 - 2013

À voir, à lire :

Altermondes n° 31 : « Les coopératives : le capital humain »

Tableau synthétique des champs couverts et des mandats assumés par les conseillers confédéraux du collectif international

À vos agendas

À la veille de son 50^e Congrès, la CGT organisera une rencontre européenne et internationale autour du thème : « La démocratie sociale à l'épreuve de la crise en Europe et dans le monde ».

ÉDITO / DOSSIER SPÉCIAL

Comment lutter contre les agissements des firmes multinationales contraires aux droits fondamentaux ?

Sauf à se réduire à un simple exercice de relations publiques et de communication, la RSE ne peut seulement reposer sur l'autorégulation et les démarches volontaires et non contraignantes des entreprises. Nul ne peut se déclarer « socialement » ou « environnementalement » responsable, en ayant choisi ses propres normes, règles et objectifs, sans contrôle social et institutionnel de la mise en oeuvre des engagements pris. La généralisation de ces normes privées affaiblit aujourd'hui la réglementation « publique » et ne permet pas réellement au contrôle citoyen de s'exercer.

Plus encore que les enseignes et les maisons mères, les pratiques sociales et environnementales des filiales des sociétés multinationales constituent aujourd'hui la « zone d'ombre » de la RSE : usines implantées dans des zones économiques spéciales, entités économiques organisées

dans le cadre de holdings dématérialisées, participations financières croisées entre institutions financières à la « nationalité » incertaine, multiplicité des donneurs d'ordre, Les filiales bénéficient d'une forme d'impunité du fait de leur extraterritorialité, dans l'incertitude de la législation qui leur est applicable : celle du pays du siège ou celle du pays de la filiale. Les victimes d'une violation des droits sociaux et environnementaux par une filiale doivent pouvoir se retourner contre la maison mère. Les donneurs d'ordres, les entreprises publiques ou privées, les collectivités locales faisant appel à des prestataires ou à des sous-traitants, doivent être tenus pour responsables socialement et juridiquement des pratiques qu'elles encouragent dans le cadre d'une relation commerciale. L'enjeu du débat international sur la RSE est donc de progresser dans l'élaboration de normes sociales et environnementales universelles contraignantes et de repenser

l'articulation entre une régulation publique et une intervention des différents acteurs sociaux dans l'élaboration du contenu des normes comme dans le contrôle syndical, associatif et citoyen de leur application.

Les principes directeurs de l'OCDE permettent en théorie aux acteurs de la société civile et du monde syndical, via les points de contact nationaux (PCN) mis en place dans la quarantaine de pays membres de l'organisation, d'interroger la responsabilité des grands groupes. C'est ce que s'efforcent de faire ONG et syndicats, notamment en France où plusieurs firmes multinationales, Michelin, Sodexo, Accor, Molex, Bolloré, ... ont récemment du s'expliquer sur leur pratiques dans les pays du Sud. Malheureusement, le fonctionnement actuel et les moyens dont dispose le PCN sont loin d'être à la hauteur des besoins. Le dossier de ce numéro spécial de la lettre du collectif inter de la CGT vous propose un tour d'horizon de ces moyens de lutte et un petit bilan des actions déjà entreprises. Vous y retrouverez par ailleurs vos rubriques habituelles : actualités, nouvelles syndicales et sociales par continent, échos de la CSI et des Global Unions, ...

Bonne lecture.

Pierre COUTAZ
OIT - CSI - Normes internationales



Le TUAC (Trade Union Advisory Committee) coordonne l'intervention syndicale au sein de l'OCDE.

Actualités / Dossier spécial

La CGT attaque Michelin pour violations des normes internationales !

En mars 2007, les habitants du village de Thervoy (5000 habitants), situé à plus de cinquante kilomètres de Madras (Chennai, capitale de l'Etat du Tamil Nadu au sud de l'Inde) ont appris par voie de presse qu'ils seraient expropriés de leur forêt dans le but de construire un parc industriel. L'année suivante, ils découvraient que près de 120 hectares de leurs terres allaient être concédés par l'Etat à Michelin. Dans le cadre de ses déploiements internationaux, Michelin envisage en effet alors d'implanter une usine d'une capacité de 300000 pneus annuels en Inde. Depuis cette date, les paysans de Thervoy, souvent rejoints par les populations des autres villages de la région qui craignent pour leur avenir, se mobilisent pour protester sous forme de manifestations pacifiques telles que des grèves de la faim, des fermetures d'écoles et de magasins, le blocage des routes ou de l'accès au chantier de construction. Au delà des carences manifestes d'information des populations locales, Michelin sous-estime ou néglige de conduire les indispensables études d'impact social et environnemental de son implantation, alors même qu'elle risque de bouleverser la vie de dizaines de milliers de personnes.

La CGT de Michelin, soucieuse des droits des populations vivant autour du site choisi par Michelin en Inde, s'est engagé il y a plus de deux ans dans des

mobilisations, appelant l'entreprise à faire preuve de responsabilité sur ce dossier et à respecter les normes indiennes et internationales existantes en matière d'information et de consultation des représentants des travailleurs, de droits de l'homme, d'environnement, de lutte contre la corruption, de fiscalité ...

En janvier 2012, le syndicat CGT appelait les travailleurs de Michelin à une manifestation à Clermont-Ferrand dans le cadre de la remise d'une pétition à la direction de l'entreprise, en présence de l'association Henry Pézerat, demandant l'arrêt du projet à Thervoy, la restauration de la forêt et des pâturages et la réparation pour les préjudices déjà subis par les populations.

Face à l'absence de réponse de la direction de Michelin, la confédération CGT, en coalition avec le CCFD, l'association Sherpa et les associations indiennes Sangam et Tamil Nadu Land Rights Federation, ont saisi le 10 juillet dernier, le Point de Contact national (cf. article ci-après) pour faire sanctionner les violations par cette entreprise de nombreux chapitres des principes directeurs de l'OCDE, notamment ceux concernant les droits de l'homme et l'environnement.

PF



Russie : droit divin contre libertés fondamentales

Le procès des trois activistes féministes de Pussy Riot (*) qui s'est déroulé cet été à Moscou marque le passage à une vitesse supérieure dans la cléricisation forcée de la vie publique russe.

L'église orthodoxe est revenue dans le champ médiatique du pays à la fin des années 80, auréolée de sa réputation, largement usurpée, de martyre du régime soviétique. Ses liens avec l'appareil répressif d'état étaient pourtant de notoriété publique à l'époque, et l'engagement de quelques membres de l'intelligentsia, sincèrement croyants, n'infléchira en rien son évolution.

À l'ère Eltsine, on la voit peu présente sur le terrain de la morale. Dans le pays en crise, toutes ses forces sont accaparées par l'intense activité économique. Exonérée de taxes, elle s'enrichit avec l'importation des cigarettes et de l'alcool.

Au cours des années 2000, friande de surfaces constructibles, l'église récupère les biens fonciers et immobiliers qui lui ont appartenu avant la révolution. En province, cette immense opération immobilière mettra à la rue les musées, les maisons de la culture et les bibliothèques qui y étaient installés. À l'instar des nouveaux capitalistes russes, les hiérarques de l'église commencent à arborer ostensiblement et consciemment, comme signes visibles de différenciation sociale, de luxueuses montres, voitures et autres gadgets électroniques. C'est également à cette époque que l'église commence à se refaire une virginité et se positionne, sous l'œil bienveillant de l'état, comme ... seul garant crédible de la morale publique.

L'église se dit préoccupée des dérives de la vie économique et élabore en 2004 un code de conduite de l'entrepreneur orthodoxe. Les patrons égarés peuvent y apprendre que Dieu les aime honnêtes et que la richesse est une épreuve tout aussi difficile que la pauvreté. Les salariés, car les rédacteurs du texte ne peuvent s'empêcher de leur proférer quelques sermons, découvrent qu'il est de leur devoir de travailler efficacement et que la pauvreté n'est pas une vertu, mais un témoignage de la paresse. Raillée au

début, cette nouvelle version des dix commandements commence à être adoptée par les administrations de certaines régions et leurs associations d'entrepreneurs.

L'église orthodoxe part à l'assaut des écoles publiques, et malgré la bataille livrée par la communauté enseignante et scientifique, gagne son pari. La rentrée 2012 est marquée par l'introduction de l'enseignement religieux obligatoire à partir du niveau de CM2. Pour mieux faire passer la pilule, le choix entre quatre confessions religieuses et une option laïque est rendu possible, mais pour combien de temps ? À St Petersburg, où les parents ont massivement choisi d'affecter leur progéniture à l'option « morale laïque », les associations orthodoxes crient à la triche et exigent sa suppression pure et simple.

L'église soutient la loi anti-avortement et encourage l'état à ignorer les droits des LGBT. Compromise avec le pouvoir, hypocrite et obscurantiste, elle conserve ses immenses prétentions et s'imagine avec appétit comme seul intermédiaire légitime de la redistribution des richesses entre les riches et les pauvres. L'état n'a pas tranché pour le moment sur cette question qui fonde sa légitimité fiscale, mais un certain nombre de dirigeants politiques y pensent sérieusement !

Cette offensive religieuse s'opère alors que le marché de travail russe fait massivement appel à la main d'œuvre émigrée issue du Caucase et des anciennes républiques d'Asie Centrale. Et tout comme on assigne aux Russes, sans trop se soucier de leur avis, d'être croyants orthodoxes, on assigne à ces travailleurs immigrés d'être croyants musulmans. De telles prescriptions, venant du sommet après près d'un siècle de quasi interruption de la pratique religieuse, ne servent qu'un seul but : déplacer l'attention de la société de ses profondes divisions sociales vers des divisions religieuses artificiellement créées et entretenues.

Au cours de l'été 2010, quand la Russie fut confrontée à une sécheresse et à d'importants incendies de forêts, une initiative

d'un obscur entrepreneur des environs de Moscou a fait l'effet d'une bombe. Déclarant que ces désastres étaient un signe évident de la colère divine, il a émis une note de service à l'attention de ses 6000 salariés leur enjoignant sur le champ de s'inscrire au cours d'enseignement religieux orthodoxe. Par ailleurs, sous peine de licenciement, l'avortement était déclaré illégal parmi les salariées de l'entreprise et les personnes vivant maritalement ont été contraintes à se marier à l'église dans un délai de trois mois sous peine de licenciement. La presse n'a pas tardé à révéler que ce fiévreux accès de piété se déroulait en parallèle de cinq enquêtes pénales ouvertes par le parquet contre ledit entrepreneur pour appropriation illégale de terres agricoles. Contraire au Code du travail, l'affaire fut si grotesque que même l'église orthodoxe russe avait pris à l'époque ses distances. En serait-il de même aujourd'hui ?

Le retentissement du procès des Pussy Riot autorise malheureusement de penser le contraire. L'accusation qui a fondé leur condamnation s'appuyait non pas sur le code pénal, qui ignore la notion de blasphème, mais sur les décisions des congrès médiévaux de l'église orthodoxe russe, le procureur public maniant à cette occasion devant l'assistance médusée quantité de concepts théologiques de cette lointaine époque. Le procès et la condamnation, au-delà de toutes les violations des règles élémentaires du droit, a clairement indiqué que Poutine et son entourage misaient sur l'obscurantisme et l'extrémisme religieux orthodoxe comme moyen efficace de juguler la contestation sociale.

Les salariés, et en premier lieu les femmes, vont rapidement en payer les frais. Ce qui donne envie d'entonner à la suite des Pussy Riot : « La Russie a besoin d'un coup de fouet féministe ! ».

Renata Tretiakova
Collectif LGBT
Espace Europe International

(*) Voir rubrique « Nouvelles de la Communauté des États Indépendants ».

Fiche technique

Point de Contact national : Kézako et mode d'emploi ?

1. Mission, Statut et composition du PCN

Le Point de contact national (PCN) est la structure chargée d'examiner les circonstances spécifiques (plaintes) dont il est saisi concernant les violations des Principes directeurs.

Il ne s'agit pas d'une institution juridique au sens traditionnel du terme. Ses avis ou décisions ne génèrent pas de sanctions (hormis sans doute une dimension morale) qui viendraient s'appliquer aux entreprises identifiées comme ayant violé les Principes. Le PCN est une instance tripartite composée de représentants des ministères de l'économie, des finances, des affaires étrangères, de l'environnement et du travail, des représentants de six organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et UNSA), et de représentants du Medef. Côté gouvernemental en France, c'est un haut fonctionnaire du Ministère de l'économie et des finances (MINEFI) qui assure la présidence du PCN – mais les activités du PCN sont malheureusement loin de constituer la priorité d'intervention du MINEFI.

2. Saisine du PCN et conditions de recevabilité des saisines

N'importe quel justiciable en France, personne morale, association, ONG, syndicat ou simple citoyen est en droit d'adresser au PCN une circonstance spécifique pointant une violation aux principes directeurs par une entreprise. Les saisines peuvent aussi être opérées par des ONG, organisations syndicales, voire personnes individuelles ou morales, internationales ou étrangères.

La forme générale de la saisine est libre. Elle doit en revanche satisfaire aux exigences suivantes pour être jugée recevable :

- l'entreprise doit être clairement identifiée et son lien au pays où se déroule la saisine doit être établi. Ce lien peut se concrétiser de deux manières : soit l'entreprise comporte des capitaux du pays de saisine, même minoritaires, et les faits peuvent alors concerner des agissements à l'étranger de cette entreprise ; soit l'entreprise est étrangère mais agit sur le territoire du pays de saisine ;
- le texte de la saisine doit faire clairement référence aux chapitres ou paragraphes des Principes directeurs qui permettent au plaignant de supposer l'existence d'une violation de ces principes par l'entreprise visée ;
- les faits doivent être clairement exposés, sans qu'il y ait pour autant d'indications sur la nature de la documentation à fournir, sa qualité ou son volume.

Dossier spécial

En quoi les principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils être une ressource utile ?

Précurseurs, car rédigés en 1976, et acceptés par une quarantaine d'Etats dont les entreprises multinationales représentent environ 90% des investissements directs étrangers, les Principes directeurs de l'OCDE constituent un maillon stratégique dans la recherche de solutions efficaces pour rendre concrète la notion de RSE. Les Principes directeurs, révisés au cours de l'année 2011, peuvent s'articuler à des procédures permettant aux acteurs non gouvernementaux d'interroger leurs éventuelles violations devant les Points de Contact Nationaux (PCN). Pour autant, ces principes restent de simples recommandations, que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales, auxquelles elles sont censées souscrire si elles opèrent dans les pays membres de l'OCDE ou à partir des pays membres. Leur caractère non contraignant constitue incontestablement, avec la faible harmonisation des travaux des Points de Contacts Nationaux et la nature trop conciliatrice des positions adoptées, les principales raisons de leur échec relatif dans la lutte contre celles des pratiques des multinationales qui rentrent en collision avec la RSE (1). La CGT milite pour que la France et les pays membres de l'OCDE promeuvent l'application des Principes et améliorent leur force contraignante. Ceci pourrait passer par un ren-

forcement de la publicité faite aux affaires traitées par les PCN et aux décisions qu'ils rendent (voir point 2).

La révision des principes intervenue en 2011 a permis, au travers du débat sur les « supplier chains » et la « due diligence » (chaînes de sous-traitance et diligence raisonnable) de mieux engager la responsabilité des sociétés mères sur leurs filiales et la responsabilité des donneurs d'ordre sur les prestataires. Cette question est importante car les pratiques sociales et environnementales des filiales des sociétés multinationales constituent aujourd'hui la « zone d'ombre » de la RSE affichée des grandes entreprises, dans un contexte de plus en plus complexe : entités économiques organisées dans le cadre de holdings dématérialisées, participations financières croisées entre institutions financières à la nationalité incertaine, multiplicité des donneurs d'ordre, etc. De même, la révision a permis de mieux organiser le lien entre les principes directeurs et le corpus des normes internationales du travail tel qu'établi et garanti par l'Organisation Internationale du Travail. Les chapitres relatifs aux atteintes environnementales et aux droits de l'homme ont également été légèrement renforcés.

PC



(1) Sherpa, Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : un statut juridique en mutation, Juin 2007 : http://www.asso-sherpa.org/reflexions/SHERPA_Etude_Juridique_OCDE_V150607.pdf.

Actions de la CGT devant le PCN depuis 2010

En 2010, la CGT a décidé de réactiver sa force de frappe juridique internationale en se saisissant des outils à sa disposition, notamment ceux faisant appel aux normes internationales du travail et aux droits fondamentaux. Cette activité a débouché sur des plaintes ou observations formulées auprès du Bureau International du Travail pour violation par le gouvernement Sarkozy de plusieurs conventions de l'OIT :

- plainte en février 2011 pour violation de la convention 87 sur les libertés syndicales suite aux actes de réquisitions préfectoraux qui ont émaillé le mouvement de grève dans le secteur de la chimie en octobre 2010 ;
- observation en août 2011 pour violation de la convention 97 sur les travailleurs migrants suite, entre autres, au discours prononcé par Sarkozy à Grenoble stigmatisant les Rom et à la circulaire Guéant sur le même sujet.

Mais ces activités ont également donné lieu au dépôt par la CGT de circonstances spécifiques devant le PCN (terme complexe pour qualifier ce qui équivaut à des plaintes) contre des agissements de firmes multinationales contraires aux principes directeurs de l'OCDE. :

- contre Sodexo (services, catering) en juillet 2010 (avec une saisine complémentaire au cours de l'été 2011) pour des faits qui concernaient les États-

Unis, la Colombie, la République Dominicaine et le Maroc. Cette affaire s'est conclue par un accord entre l'entreprise et les plaignants signé en août 2011 ;

- contre Mollex (équipementier automobile) en mars 2011 pour des violations des obligations faites en matière d'information et consultation des travailleurs sur le site de Villemur sur Tarn. L'affaire est toujours en cours ;
- contre Michelin (chimie) en juillet 2012 pour des violations aux dispositions des principes directeurs relatives à l'environnement, aux droits de l'homme, à la corruption, à la fiscalité, dans le cadre de l'implantation d'une usine près de Chennai en Inde. L'affaire vient de débiter et réuni contre Michelin, outre la CGT, des associations indiennes, le CCFD et Sherpa.

Par ailleurs, la CGT soutient aussi et prend une part active dans plusieurs autres plaintes déposées devant le PCN français : contre le groupe Accor (plainte de l'UITA) pour des agissements au Canada ; contre le groupe Bolloré (plainte de Sherpa) pour des agissements au Cameroun ; contre le groupe de coton Devcot (plainte de Sherpa) pour des agissements en Ouzbékistan.

PC



Le PCN doit par ailleurs estimer au moment de la saisine « la valeur ajoutée de son intervention », qui peut être parallèle à d'autres procédures (notamment judiciaires). Rien n'interdit également de déployer des procédures parallèles dans plusieurs pays par exemple dans le pays du siège social du groupe et dans le pays où se déroulent les violations, s'ils sont différents.

Enfin, notons que les saisines ne peuvent concerner que des entreprises ayant un lien avec un ou plusieurs pays membres de l'OCDE. En effet, seuls les quarante états membres de l'OCDE ont un PCN et sont engagés par leur ratification des principes directeurs, qui s'appliquent par conséquent aux entreprises de leur périmètre, agissant en leur sein ou dans des pays extérieurs à l'OCDE.

3. Déroulement des procédures et résultat à en attendre

Lorsque la circonstance spécifique est jugée recevable, le PCN examine le dossier sur le fond. Normalement le délai d'examen maximal pour l'établissement de la recevabilité est de 3 mois, celui pour le rendu de la décision de 12 mois.

Dans le cadre des saisines recevables, le PCN est ensuite chargé de parfaire son information pour fonder ses préconisations ou décisions et de mettre en contact les plaignants et l'entreprise ciblée dans la plainte. Sans que cela soit automatique, il peut demander à auditionner les parties directement impliquées.

Lorsqu'il y a existence de procédures parallèles ou impliquant plusieurs pays membres de l'OCDE, les PCN concernés peuvent échanger des informations ou s'appuyer mutuellement dans leur travail d'enquête. Dans le cas de la France, le PCN, via le MAE, a souvent recours aux postes économiques des représentations diplomatiques pour vérifier des informations ou appuyer ses enquêtes.

Le PCN n'a malheureusement aucun pouvoir de sanction et ne peut donc faire de miracles en matière de respect par les grandes entreprises des droits sociaux et environnementaux fondamentaux. Son rôle est davantage de faciliter la médiation pour la recherche de solutions négociées de façon informelle.

En revanche, une plainte auprès d'un PCN contre une entreprise multinationale, correctement médiatisée, touche à l'image de l'entreprise et impacte son plan de communication, pointant souvent l'écart entre un discours vertueux sur la RSE et des pratiques qui le contredisent. Il en résulte une forme de rapport de force qui peut peser dans les relations de l'entreprise avec ses partenaires bancaires ou commerciaux, son évaluation par des agences de notation sociale, son image dans l'opinion publique et auprès des consommateurs. Une telle pression peut faciliter l'entrée en négociation et la recherche de solutions aux infractions identifiées en matière de droits sociaux, syndicaux ou environnementaux.

PC

Nouvelles d'Afrique

Afrique du sud, le cauchemar des mineurs de Marikana

Quelque 3 000 foreurs de Marikana, une mine exploitée par le groupe britannique Lonmin à 100 km à l'ouest de Pretoria, ont entamé début août une grève spontanée, jugée illégale par la direction. La violence a culminé le 16 août 2012 lorsque la police a ouvert le feu sur les grévistes.

Des dizaines de mineurs sont tombés sous les balles de la police et soixante-dix-huit

autres ont été blessés. Plus de deux cent cinquante ont été arrêtés.

Les travailleurs réclament de la multinationale britannique Lonmin, troisième entreprise productrice de platine au monde, une amélioration conséquente des conditions de vie, de rémunération et de travail.

Face à ce conflit qui empoisonne le climat social en Afrique du Sud depuis près d'un

mois, la CGT réitère que de tels agissements sont purement et simplement inadmissibles et condamne le meurtre de masse perpétré à Marikana. Ils ne sont pas dignes de l'état de droit qu'aspire à être l'Afrique du Sud. La CGT exprime, à nouveau, sa pleine et entière solidarité aux mineurs sud-africains.

OY

Nouvelles des Amériques

Colombie, Accord entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires (FARC)

Le 26 août, à La Havane (Cuba), était signé l'Accord général pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en présence de représentants du gouvernement colombien, des Farc et des garants norvégien et cubain. Il s'agit d'un événement majeur pour la Colombie, avec des retentissements sur l'ensemble du continent américain. Le conflit armé et politique dure depuis plus

de 50 ans déjà, et a fait des milliers de victimes. Aujourd'hui, le peuple colombien aspire à une paix durable. Les pourparlers devraient être lancés dans la première quinzaine d'octobre, à Oslo (Norvège).

La Centrale unitaire des travailleurs (CUT) de Colombie, s'est félicitée de la signature de cet accord, appelant l'en-

semble des Colombiens à soutenir la recherche d'une solution politique négociée avec, pour objectif ultime, un nouveau climat politique qui réponde aux besoins des citoyens et des travailleurs, par le biais de mécanismes démocratiques.

MCN

États-Unis, « Ensemble, sauvons Mumia »

Le Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal – dont la CGT est partie prenante – nous alerte sur l'ordonnance rendue le 13 août 2012, condamnant Mumia à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, et ce, huit mois après que le Procureur de Philadelphie ait décidé d'abandonner

tout recours contre l'annulation de la sentence de mort par la Cour suprême des États-Unis.

Cette ordonnance est une nouvelle violation flagrante des droits de Mumia Abu-Jamal, puisqu'elle le prive à nouveau de la possibilité de demander un nouveau

procès et le condamne par conséquent à mort... en prison.

Nous vous invitons à vous adresser à Eric Holder, ministre de la Justice des États-Unis, afin de dénoncer cette situation. Une pétition est disponible en ligne :

<http://www.mumiabujamal.com/site/uploads/pdf/lactu-pdf/PETITION-Holder-VF2012.pdf>.

Jacky Hortaut/MCN

Nouvelles du Sud de la Méditerranée et du Proche Orient

Gaza, la jeunesse entre désespoir et révolte

Un jeune palestinien de 20 ans, Ihab Abu Nada, s'est immolé par le feu la semaine dernière après des mois de vaine recherche d'emploi. Sa mort a mis en lumière la situation précaire des travailleurs à Gaza et sur la Rive occidentale. Le taux de chômage de 30 % à Gaza et

la montée des frustrations liées au blocage du processus de paix pourraient donner naissance à une multiplication d'actes désespérés. De nombreux jeunes gens sans qualification, à l'instar d'Abu Nada, dépendent d'emplois informels temporaires.

Dans un rapport publié il y a quelques mois, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) réclamait une attention immédiate sous forme d'assistance en matière de formation professionnelle, de développement des entreprises et d'emplois.

OY

Procès de 44 journalistes en Turquie

Le syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) nous alerte du procès de quarante-quatre journalistes qui a

débuté lundi 10 septembre à Istanbul dans un climat de tension et réaffirme le principe de la liberté d'expression ainsi

que le droit à l'information qui doivent être assurés de façon pleine et entière.

OY

Tunisie : stop à la « complémentarité » des femmes

Alors que les femmes tunisiennes se sont engagées avec courage dans la lutte pour la construction d'une société démocratique, elles subissent d'incessantes tentatives de remise en cause de leurs acquis historiques de la part des forces au pouvoir.

S'il était adopté, le projet de l'article 28, qui consacre une vision paternaliste en instaurant une notion de « complémentarité » des femmes par rapport aux hommes, marquerait une régression par rapport à l'actuel statut des femmes tunisiennes.

La CGT réitère son soutien envers toutes les organisations qui se mobilisent, à travers le pays, afin d'exiger l'inscription dans la Constitution en cours de rédaction de l'égalité totale entre les femmes et les hommes.

OY

Nouvelles d'Asie

Hong Kong et les jeux olympiques de Londres

La Campagne Fair Play – qui réunit la CSI et plusieurs fédérations syndicales internationales aux côtés d'ONG – se bat pour l'amélioration des droits des travailleurs et des conditions de travail, en particulier chez les fournisseurs des vêtements, chaussures et instruments de sport pour les grands événements sportifs. Les vêtements et les chaussures ne sont pas les seuls produits concernés.

Pour les jeux olympiques de Londres, malgré des protestations et des pressions, ainsi que l'adoption de deux codes – éthique et durable – par le Comité britannique d'organisation des jeux olympiques et paralympiques, les mascottes et jouets sous licence ont été fabriqués par des travailleurs surexploités. Dans son enquête, SACOM (étu-

dians et enseignants contre la mauvaise conduite des entreprises), une ONG basée à Hong Kong, fait le bilan des conditions de travail chez deux des fournisseurs chinois de mascottes et figurines des jeux :

- des contrats de travail non fournis aux salariés ;
- des salaires très bas et payés avec au moins un mois de retard ;
- des heures de travail excessives (11 à 12 h par jour, six jours par semaine ; jusqu'à 120 heures par mois d'heures supplémentaires) ;
- de mauvaises conditions de travail (des environnements de travail sans protec-

tion, des produits dangereux – odeurs, peintures, colles) ;

- absence de protection sociale ;
- des amendes punitives.

Depuis des années, les syndicats et les ONG font campagne pour que les travailleurs fabriquant en Chine ou ailleurs dans le monde, les vêtements, chaussures et objets destinés aux jeux olympiques et à tous les événements sportifs, bénéficient de bonnes conditions de travail et d'emploi.

MKL

Nouvelles de la Communauté des États Indépendants

Libérez les Pussy Riot !

Le 17 août 2012, le tribunal de Moscou a condamné trois jeunes filles à deux ans de prison ferme. Militantes féministes et membres du groupe de musique punk Pussy Riot, de quel crime se sont-elles rendues coupables ? Celui d'avoir entonné dans la principale cathédrale orthodoxe du pays un chant « Marie, mère de Dieu, chasse Poutine ! » et d'avoir ainsi heurté les sentiments des croyants. La réaction du pouvoir et du clergé ne s'est pas fait attendre. L'église crie au blasphème et appelle à la répression. Fautives de ce qui peut être au mieux qualifié d'infraction administrative, elles sont arrêtées, emprisonnées, puis condamnées au pénal au cours d'un procès burlesque. Leur acte, pacifiste et drôle, a

pourtant un sens politique profond qui n'a pas échappé à bon nombre de leurs concitoyens : l'État et l'église ne font qu'un et dérivent ensemble vers l'autoritarisme en multipliant les actes anti-sociaux et liberticides. La société russe, après vingt ans de capitalisme débridé et de destruction des acquis sociaux, doit faire face à l'injustice sociale institutionnalisée et à la privation des droits et libertés les plus élémentaires : droit à la santé, droit à l'éducation, droit à la justice équitable, droit à la rémunération juste de son travail, droits des femmes, droits des LGBT, droit à la liberté d'expression et de conscience. Pour la CGT, face à ces dérives inadmissibles, l'indignation de la jeunesse russe incarnée par les Pussy Riot est por-

teuse d'espoir. Leur condamnation illégale et disproportionnée réveille les pires craintes. La CGT exprime sa solidarité avec les militants progressistes russes et exige la liberté pour les Pussy Riot et pour tous les prisonniers politiques du pays !

Renata Tretiakova



Calendrier international 2012 (dernier trimestre 2012)

DATES	LIEUX	INSTITUTIONS	SUJETS
17-20 septembre	Johannesburg Afrique du Sud	COSATU	11 ^e Congrès
19-21 septembre	Gdansk - Pologne	PERC - CSI	École d'été du PERC (organisation continentale de la CSI en Europe)
24-25 septembre	Istanbul - Turquie	CSI - TUDCN	Séminaire sur Post 2015
16-17 octobre	Prague - République Tchèque	Forum ONG et syndicats	Rencontre syndicats ONG sur la RSE
17-19 octobre	Amman - Jordanie	CESE	Sommet euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux et institutions similaires
23-25 octobre	Hanoï - Vietnam	ASEM	Réunion du forum des partenaires sociaux de l'ASEM (Asie / Europe)
29 octobre	Amman - Jordanie	CSI	Réunion du réseau droits syndicaux
30 oct. / 1 ^{er} nov.	Amman - Jordanie	CSI	Bureau exécutif et Conseil général
octobre ou novembre	Inde	NTUI, Zenroren, CGT, UE	Séminaire sur la précarité au travail : état des lieux et préparation d'une action commune
1-16 novembre	Genève - Suisse	OIT	314 ^e session du CA du BIT ; examen par le CLS d'une éventuelle plainte CGT
12-15 novembre	Paris - France	CSI - TUDCN	Assemblée générale du Réseau coopération au développement de la CSI
Fin 2012	Moscou - Russie	OIT - G20	Conférence conjointe OIT - G20 en préparation de la présidence russe

Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques

Plus de 100 millions de travailleuses et travailleurs dans le monde sont employés pour du travail à domicile. Leur travail est, le plus souvent, sous-évalué, sous-payé, invisible et n'est ni reconnu ni respecté. 82 % d'entre eux sont des femmes, dont un grand nombre de migrants et d'enfants fréquemment soumis à des mauvais traitements et des violences physiques le plus souvent impunis.

En juin 2011, l'Organisation internationale du travail a adopté la Convention n° 189 et la recommandation n° 201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques. La CGT avait contribué activement à l'adoption de

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_168268.pdf

cette convention, en siégeant au sein de la commission de rédaction du texte.

La Convention reconnaît le travail domestique comme tout autre travail et garantit que les travailleuses et travailleurs domestiques soient traités comme tout autre travailleur dans le cadre de la législation du travail : défense de leurs intérêts ; constitution de syndicats ; salaire minimum là où il existe ; paiements mensuels des salaires ; accès à la sécurité sociale notamment en cas de maternité ; un jour de congé obligatoire par semaine et réglementation du temps de travail.

La Convention 189 devait entrer en vigueur dès sa ratification par douze pays. La CSI a donc lancé une campagne mondiale « Douze ratifications en 2012 » qui a permis la mobilisation de plus de cent organisations syndicales dans 81 pays. Deuxième pays après l'Uruguay (26 avril 2012), les Philippines ratifiaient la convention le 15 août 2012. Cela va concerner les plus de 3,4 millions de travailleuses et travailleurs domestiques philippins, mais au-delà cela va permettre son entrée en vigueur au niveau mondial.

Pour consulter la Convention :

MKL

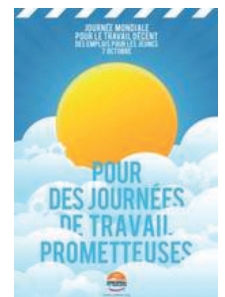
La journée mondiale pour le travail décent 2012

Alors que la crise économique mondiale continue de toucher de plein fouet les travailleurs/euses aux quatre coins du monde, les syndicats dans le monde entier organi-

seront à nouveau des mobilisations, des événements et des activités le 7 octobre pour réclamer des emplois décents et le plein respect des droits des travailleurs/euses.

Lire plus :

<http://www.ituc-csi.org/world-day-for-decent-work.html>



Écho des Global Unions

IndustriAll appelle à une mobilisation en faveur de l'industrie en Europe le 9 octobre



Alors que la situation des travailleurs se dégrade continuellement en Europe, les autorités publiques continuent d'adopter des politiques économiques et de l'emploi qui conduisent à affaiblir la base industrielle européenne.

Sous prétexte de relancer l'économie et combattre la crise, les attaques du patronat contre les droits des travailleurs et la mise en œuvre des politiques d'austérité se multiplient.

C'est pourquoi la fédération européenne de l'industrie, « IndustriAll », forte de 230

organisations regroupant plus de 7 millions d'adhérents, appelle à une mobilisation le 9 octobre prochain.

La défense du secteur industriel qui représente encore les 3/4 des exportations de l'Union européenne et emploie plus de 34 millions de personnes est un enjeu vital pour l'avenir de l'Europe sociale.

Cette journée d'action européenne aura notamment pour objectif « la revendication d'investissements en faveur d'une politique industrielle européenne d'avenir, avec des emplois durables des condi-

tions de travail, de sécurité et de rémunérations décentes », le lancement d'un débat sur l'industrie au niveau européen favorisant l'emploi et la croissance ainsi que la mise en œuvre de grands projets innovants pour répondre aux enjeux environnementaux.

La CGT, ses fédérations et ses structures territoriales prendront toute leur part dans la mobilisation, au niveau français, du 9 octobre.

OY

Plan de formation 2012 - 2013

Vous pouvez nous joindre :

Paul FOURIER

Membre de la CE Confédérale
Co-animateur de l'Espace Europe/
International
Courriel : paulfourier@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 65
Portable : 06 88 85 52 39

Pierre COUTAZ

Coordinateur, Activités internationales
CSI - OIT - Normes sociales
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Stéphanie BAVARD

Assistante
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Bruno DALBERTO

Afrique - Pays d'Outremer
Courriel : b.dalberto@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90
Mobile : 06 07 57 75 28

Jean-Jacques GUIGON

Afrique
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90
Mobile : 06 08 25 70 41

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations - Proche et Moyen Orient
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Conception - réalisation : La CGT
Espace Europe - International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex

Maquette : espace Communication
Maquettiste : Marie-Thérèse Grollier - 24/09/12
Photos : DR
Imprimé par nos soins

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Espace Europe International

Stages

12-14 novembre 2012	Europe / International - Module 1 - Les acteurs syndicaux dans le monde
17-19 décembre 2012	Europe / International - Module 2 - Mondialisation et action syndicale
6-8 février 2013	Europe / International - Module 3 - Prise de décision dans l'UE et intervention syndicale
8-10 avril 2013	Europe / International - Module 4 - Grandes politiques de l'UE - approche et action syndicales
1 ^{er} semestre 2013	CGT - Institut du Travail de Bourg-la-Reine - Gouvernance européenne et intervention syndicale

Journées d'étude

novembre 2012	UE 2020, gouvernance européenne et intervention syndicale
1 ^{er} semestre 2013	Chine - Mouvement syndical et négociation collective
octobre 2013	Brésil - Évolution du mouvement syndical
novembre 2013	Comités d'entreprise européens - Échange d'expériences

A voir, à lire :

Altermondes n° 31 : « Les coopératives : le capital humain »

C'est à la fin du XIX^e siècle que de simples citoyens, subissant de plein fouet les conséquences désastreuses de la crise qui sévissait en Europe, eurent l'idée de mettre en commun leurs faibles moyens pour s'en sortir. Depuis, le mouvement coopératif a essaimé partout dans le monde. Il est aujourd'hui un acteur incontournable du fonctionnement de nos sociétés.

En Argentine, les ouvriers récupèrent les usines et relancent la production. En République dominicaine, les coopératives de bananes équitables sont des acteurs économiques influents. Au Pérou, la nouvelle vice-présidente s'est formée à la démocratie au sein du mouvement coopératif. En Thaïlande, ce sont les coopératives qui produisent le premier riz bio du pays... ce dossier vous propose de partir aux quatre coins du monde à la rencontre des coopératives qui, parce qu'elles ont préféré parier sur le capital humain plutôt que le capital financier, portent en elles les gènes d'une réelle alternative.

Dossier réalisé en partenariat avec AVSE, CFSI, CG Scop, Ethiquable, Fédération Artisans du Monde, Max Havelaar France, Plateforme française du commerce équitable et la Semaine de la solidarité internationale.



<http://www.altermondes.org/spip.php?article1014>

Tableau synthétique des champs couverts et des mandats assumés par les conseillers confédéraux du collectif International

Paul FOURIER, membre de la Commission exécutive confédérale, co-animateur de l'espace Europe / International.

NOM/Prénom	CHAMPS COUVERTS	MANDATS ASSUMES	INSTITUTIONS SUIVIES
COUTAZ Pierre	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Normes internationales du Travail ➤ G8/G20 et « gouvernance mondiale » ➤ Droits de l'homme et libertés syndicales (dimension internationale) ➤ Mondialisation et justice sociale ➤ RSE (dimension internationale) ➤ Développement Humain Durable via groupe de travail CGT (dimension internationale) <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Balkans, Communauté des Etats Indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT lors de la Conférence Internationale du Travail ➤ Représentation de la CGT au sein du Point de Contact National de l'OCDE et du TUAC ➤ Représentation de la CGT lors des CDSEI à dominante internationale (normes internationales du travail, RSE, G8/G20 ...) ➤ Représentation de la CGT dans les instances suivantes de la CSI : Conseil général, Comité Exécutif du PERC, Comité des droits humains et syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ OIT ➤ CSI (Conseil général, PERC et Réseau Droits humains et syndicaux) ➤ Forums sociaux ➤ Direction des Affaires Européennes et Internationales du Ministère du Travail ➤ Comité du Dialogue Social Europe et International (CDSEI) ➤ OCDE ➤ Trade Union Advisory Committee (TUAC) ➤ Point de Contact National de l'OCDE ➤ Institutions Financières Internationales (FMI, Banque Mondiale + OMC) ➤ Autres institutions multilatérales (G8/G20, ONU, ...)
DALBERTO Bruno	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération avec société civile française, européenne et Africaine ➤ Coopération syndicale avec les pays d'Outre-Mer ➤ Coopération syndicale avec les pays d'Afrique sub-saharienne / Océan Indien ➤ Forums sociaux mondiaux, européens, G8, G20 ➤ VIH/Sida ➤ Formation/renforcement des capacités <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afrique sub-saharienne ➤ Pays d'Outre Mer 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT au sein de la plate-forme dette – développement (CD2 Cameroun) ➤ Relations avec les ASI ➤ APE / ACP ➤ DPPDM (Migrations) ➤ Représentation de la CGT dans différents réseaux regroupant syndicats et ONG (dette, solidarité, FSM/FSE) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CRID / CFSI/ CIFS (forums sociaux européens, mondiaux, mobilisation alter mondialiste) ➤ Ministère de L'OM / MAE / AFD / Ambassades ➤ CSI Afrique ➤ UE/Parlement européen, RUP ➤ COS du CD2 Cameroun
GUIGON Jean-Jacques (chargé de mission Afrique sub-saharienne)	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération au développement ➤ Rapports Nord-Sud ➤ Dette ➤ Mondialisation et coopération syndicale internationale ➤ Accords ACP ➤ Solidarités ➤ Renforcements des capacités ➤ Emplois décents ➤ Intégration régionale ➤ Firmes multinationales françaises ➤ Suivi du dossier « Sahara Occidental » ➤ VIH SIDA (Burkina Faso, Guinée, Niger) <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afrique sub-saharienne 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT auprès de la CSI-Afrique dans la coopération au développement et à la solidarité internationale ➤ Représentation de la CGT auprès des autorités publiques (AFD, MAE, Ambassades, UE), ainsi que suivi de nos relations avec les ONG intervenant sur ces thèmes ➤ Représentant élu de la CGT au Bureau et au CODIR du CFSI ➤ Représentant de la CGT au COPIL du PCPA Congo ➤ Représentant de la CGT à l'AG du PCPA Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ AFD ➤ MAE ➤ Ambassades ➤ PNUD ➤ Forums sociaux mondiaux ➤ CSI-A (pour les réseaux coopération au développement) ➤ ONG sur les thèmes coopération au développement, rapports Nord-Sud, dette, ... ➤ Suivi des PCPA Congo et Guinée

<p>LE BRIS Mariannick</p>	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation syndicale sur les questions européennes et internationales en direction des militants de la CGT ➤ Formation syndicale européenne (ETUI Formation) ➤ Politique culturelle sur les aspects européens et internationaux ; plurilinguisme ➤ Culture et mondialisation <p>Géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Asie Pacifique, Polynésie française et Nouvelle Calédonie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT à l'ETUI Formation : Conférence annuelle, Comité pédagogique ➤ Représentation de la CGT dans les réunions de l'ASEM (et du CDSEI lorsque celui-ci porte sur l'ASEM) ➤ Représentation de la CGT auprès de certaines ONG (sur les thématiques formation, coopération syndicale, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CSI, Asie Pacifique ➤ Organisations régionales Asie Pacifique (ASEAN, Organisation de Shanghai, accords de libre-échange) ➤ ASEM (Asia – Europe Meeting) et la mise en place d'un forum syndical ➤ ONG sur la coopération avec la région Asie Pacifique en France et en Asie ➤ Pour la formation, suivi des principales institutions politiques, économiques et sociales européennes et mondiales
<p>XXXXXX (automne 2012)</p>	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions économiques internationales ➤ Firmes multinationales ➤ Paradis fiscaux ➤ Firmes multinationales, notamment d'origine française ➤ Accords de Libre Echange (ALE) <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afrique sub-saharienne ➤ Réunion, Mayotte 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés aux questions économiques et au suivi des FMN ➤ Représentation de la CGT auprès des plate-formes associatives et d'ONG sur les thématiques telles que paradis fiscaux et taxe sur les transactions financières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CSI et CES (pour les réseaux économie et TTF) ➤ CSI Afrique ➤ ONG sur les thèmes Paradis fiscaux, TTF, firmes multinationales ➤ OCDE ➤ Trade Union Advisory Committee (TUAC) ➤ Point de Contact National de l'OCDE
<p>NAILLOD Marie-Christine</p>	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération au développement ➤ Mondialisation et coopération syndicale internationale ➤ ALE <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amériques (Nord et Sud) ➤ POM : Guadeloupe, Martinique, Guyane et St Pierre et Miquelon 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés à la coopération au développement et à la solidarité internationale ➤ Représentation de la CGT auprès des autorités publiques (AFD, MAE, UE), ainsi que suivi de nos relations avec les ONG intervenant sur ces thèmes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ AFD ➤ MAE ➤ PNUD et ONU ➤ FAO ➤ Forums sociaux ➤ CSI et CES (pour les réseaux coopération au développement) ➤ CSA : organisation régionale pour les Amériques de la CSI ➤ ONG sur les thèmes coopération au développement, ... ➤ CRID, CFSI, AMCP
<p>YILDIRIM Özlem</p>	<p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Droits ➤ Migrations ➤ Politiques de voisinage de l'Union Européenne <p>Géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sud de la Méditerranée ➤ Proche et Moyen Orient 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentation de la CGT dans les réseaux CES et CSI dédiés aux questions de migrations et de droits/démocratie ➤ Représentation de la CGT auprès de l'UE (via la CES) sur les questions de politiques de voisinage ➤ Représentation de la CGT auprès des autorités et ONG intervenant sur les aspects internationaux des migrations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CES et CSI (pour les réseaux Migrations et Monde Arabe) ➤ Euromed ➤ Forums sociaux ➤ ONG de défense des droits de l'homme et des migrants ➤ OIT ➤ OCDE

Note : la différence entre mandats assumés et institutions suivies repose sur le fait que toutes les institutions suivies n'offrent pas forcément de mandats.

